



## Webinaire opérateurs Delta-IE volet Import

12 mars 2024

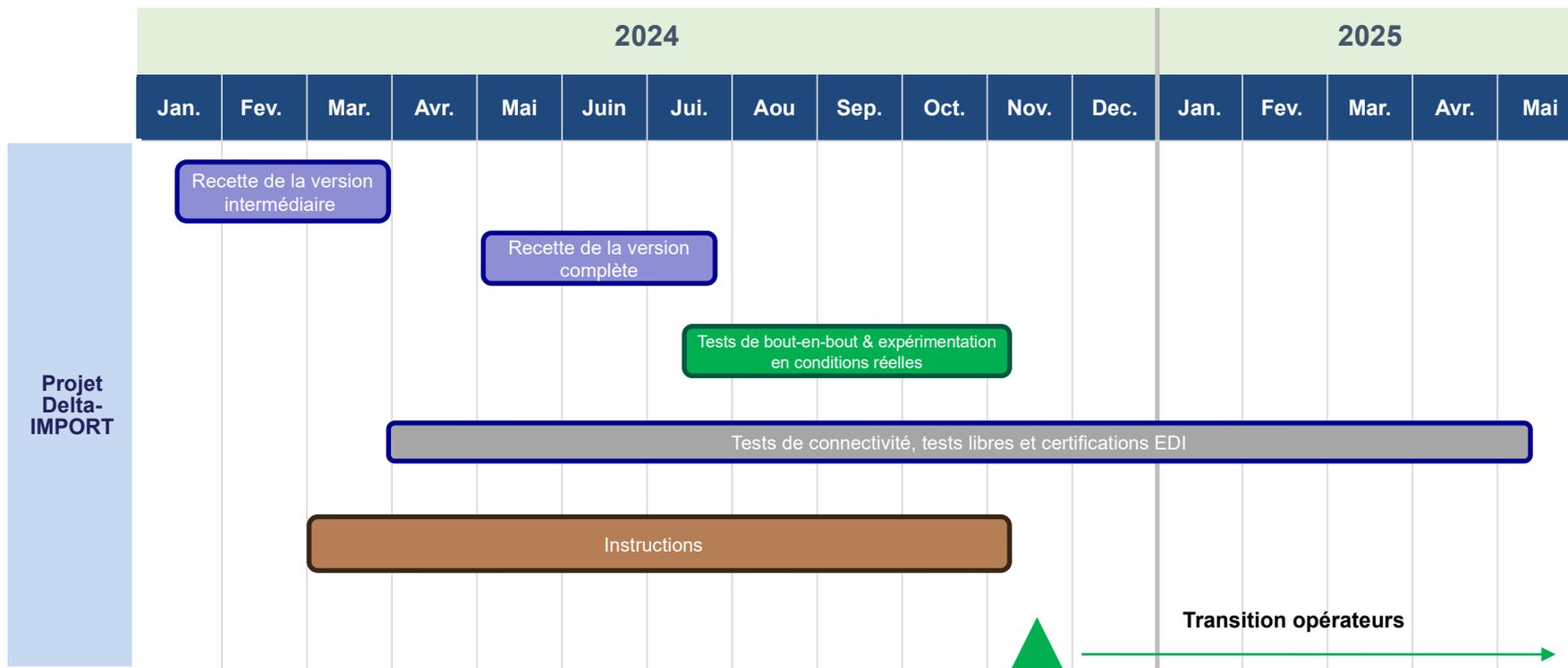
# Ordre du jour

1. Point d'avancement du projet Delta-IMPORT
2. Informations sur la stratégie de déploiement
3. Focus sur le PDF de la déclaration en douane
4. Focus sur le fonctionnement DS/DC (déclaration simplifiée / complémentaire)

## Annexe

- Périmètre Delta-IMPORT pour la mise en service (V1)
- Documentation de référence

# Point d'avancement du projet Delta-IMPORT



# Point d'avancement du projet Delta-IMPORT

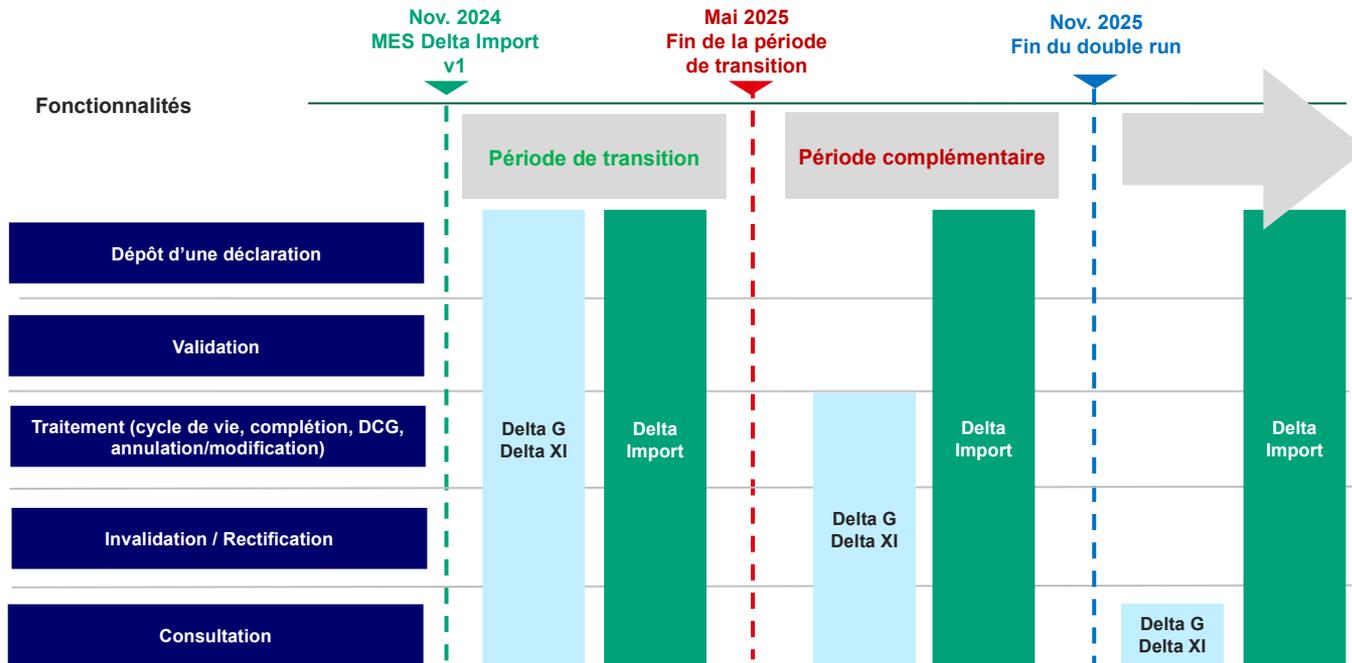
## Réalisé

- Planning de publication des instructions diffusé le 22 février

## En cours / A venir

- Recette applicative en cours
- Publication du protocole de certification et démarrage des tests avec les prestataires EDI (avril)  
→ Un sondage sera envoyé prochainement aux prestataires EDI afin de connaître leur avancement sur la préparation des tests EDI (connectivité, tests libres, etc.)
- Période de démarrage des tests opérateurs en DTI et modalités à déterminer

→ La stratégie de déploiement sera définie de manière plus complète d'ici fin mars.



### Période de transition :

- L'objectif est que la majorité des prestataires/opérateur basculent à partir de la mise en service de novembre
- Les déclarations seront alors déposées dans Delta-IMPORT
- Delta-G/XI restent ouverts durant la période de transition
- Accompagnement des opérateurs par la Douane durant la phase de tests libres et de certification

### Période complémentaire :

- Les opérateurs ne peuvent plus déposer leurs déclarations dans Delta-G/XI.
- Pendant cette période, les opérateurs peuvent déposer des demandes d'invalidation et de rectification dans Delta-G/XI
- Au début de cette période, les opérateurs peuvent également terminer les mouvements initialisés dans Delta-G/XI

## Focus sur le PDF de la déclaration en douane

- Diffusion par note aux opérateurs n° 2400015 du 24 janvier 2024.
- Elaboration de la version DGDDI éditable de la déclaration en douane.
- Ce modèle est susceptible d'évoluer à la marge selon les retours utilisateurs.
- Les opérateurs peuvent s'en inspirer pour leur propre modèle, sous réserves.
- Rappel : le pdf n'a pas de valeur juridique, seuls les messages électroniques émis et reçus dans Delta IE font foi.

# Focus sur le fonctionnement DS/DC –

## Rappel réglementaire

| Déclaration complémentaire  | Article   | Délais de dépôt   |
|---|---|---|
| <p><b>Générale</b></p> <p>Elle ne couvre qu'une seule déclaration simplifiée.</p>   | <p>Art. 146§1 de l'AD</p> <p>Art.146§3ter de l'AD</p> | <p><b>10 jours à compter du BAE de la DSI.</b></p> <p><u>Circonstances exceptionnelles</u> : 120 jours à compter de la date de BAE de la DSI.</p>   |
| <p><b>Périodique</b></p> <p>Elle ne couvre qu'une seule déclaration simplifiée</p>  | <p>Art. 146§3 de l'AD</p> <p>Art.146§3ter de l'AD</p> | <p><b>10 jours à compter de la fin de la période couverte par la déclaration complémentaire.</b></p> <p><u>Circonstances exceptionnelles</u> : 120 jours à compter de la date de BAE de la DSI.</p> |
| <p><b>Récapitulative</b></p> <p>Elle couvre plusieurs déclarations simplifiées.</p> | <p>Art. 146§3 de l'AD</p> <p>Art.146§3ter de l'AD</p> | <p><b>10 jours à compter de la fin de la période couverte par la déclaration complémentaire.</b></p> <p><u>Circonstances exceptionnelles</u> : 120 jours à compter de la date de BAE de la DSI.</p> |

## Focus sur le fonctionnement DS/DC – D48

Processus de report de document uniquement possible avec une déclaration simplifiée

↳ Autorisation de déclaration simplifiée **obligatoire** pour Delta IE.

Cas n° 1 : document disponible après le dépôt de la DC



## Cas n° 2 : document disponible entre la DS et la DC.



## Focus sur le fonctionnement DS/DC – AVP

### Données à saisir :

- Autorisation de déclaration simplifiée
- Autorisation d'AVP



**Avez-vous des questions ?**

**Prochain webinaire :  
Le 17 avril 2024**

# Périmètre Delta-IMPORT

Le périmètre de la V1 a été enrichie pour intégrer les fonctionnalités suivantes.

Les fonctionnalités suivantes restent à allotir pour les versions suivantes de Delta-IE volet Import.

## Dédouanement

### Dédouanement pour importation en mise en libre pratique (40) :

- En un temps et deux temps
- Avec ou sans anticipation
- Pour toutes les marchandises yc. celles soumises à présentation de DOP
- Avec paiement au comptant ou report de paiement par crédit
- Des flux cargo et express
- Dédouanement Centralisé National
- Dédouanement Centralisé Communautaire (iso-fonctionnel)
- Y compris pour le flux transmanche (connexion au SI Brexit)

**Dédouanement pour importation en régime particulier** yc. le placement sous la destination particulière.

Dédouanement via l'inscription dans les écritures des déclarants (IED) ex-entrepôt de type D.

## Fonctionnalités transverses

- Annulation d'une déclaration anticipée
- Invalidation d'une déclaration
- Accès en DTI et en EDI pour opérateur
- IHM douaniers yc. traitement en masse des demandes d'invalidation et des libérations
- Génération du PDF de la déclaration en douane
- Modification d'une déclaration anticipée
- Rectification d'une déclaration
- Déclaration de reprise suite à la procédure de secours

- DS occasionnelle
- Interface douanière pour demande d'autorisation sur déclaration (REC sur DEC)
- Dédouanement via l'inscription dans les écritures des déclarants (IED), avec ou sans Notification de Présentation (NP)
- Complément processus 2T : DC récapitulative
- Invalidation groupée et annulation groupée
- Invalidation partielle
- BAE automatique après paiement au comptant (Remontée d'info depuis Intercom)

*Liste non exhaustive.*

# Documentation de référence

| Documents de référence   | Contenu  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Contrat de Service Opérateurs (CSO) V7</b></li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>CSO V7</b> (dernière version pour la V1 de Delta-Import) publié le 15 décembre<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Lien vers le CSO V7</a></li></ul></li></ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Planning des instructions</b></li></ul>   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Version mise à jour et diffusée le 22 février sur douane.gouv :<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Lien vers le planning des instructions</a></li></ul></li></ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Instructions Comint1</b><ul style="list-style-type: none"><li>• n° 2000216 du 02/11/23</li><li>• n° 2000219 du 06/11/23</li><li>• n° 24000015 du 24/01/24</li><li>• n° 24000037 du 22/02/24</li></ul></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Migration des autorisations de DS existantes vers l'appliatif européen CDS ;</li><li>• Ouverture du formulaire DS dans l'appliatif européen CDS ;</li><li>• Édition des déclarations Delta IE en PDF ;</li><li>• Planning prévisionnel révisé de publication des instructions.</li></ul> |

# Documentation de référence

| Documents de référence   | Contenu  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>[Instruction] Notes FIN3</b><ul style="list-style-type: none"><li>• n° 23000238 du 8 juin 2023</li><li>• note aux opérateurs n° 23000292 du 17 juillet 2023</li></ul></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Nouvelle doctrine en matière de garantie des dettes nées dont l'exigibilité ou le montant n'est pas certain.</li><li>• Nouvelles modalités de suivi de la garantie des dettes nées (crédit des dettes nées) et des dettes susceptibles de naître (tenue d'écritures en comptabilité-matières).</li></ul> |